



Expulsion d'un locataire non payeur

Par Mathi

Bonjour,

Le locataire qui occupe ma maison en meublé ne règle pas les loyers/charges depuis plus d' 1 an.
Un commandement de payer par huissier à été fait sans succès. Le bail est terminé depuis octobre, aujourd'hui il n'y a plus de bail mais le locataire est toujours dans la maison. Nous sommes en janvier, cela fait donc 4 mois que le bail est terminé. J'ai fait appel à un avocat mais nous sommes en trêve hivernale. Je pourrais prétendre à commencer la procédure après mars et l'expulser éventuellement en juin.
La PROCEDURE doit elle attendre fin mars pour commencer ?
De plus, je pense que mon locataire veut rester dans la maison au maximum... Il a déjà dans le passé eu des dettes qui ont été effacées, interdit bancaire...
Donc ma question est: puis je faire partir une personne endettée et non payeur de ma maison? Pouvez vous m'expliquer?
Merci pour votre aide.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Votre avocat doit savoir que

les procédures judiciaires peuvent être longues. En commençant les démarches dès le début de la trêve, vous augmentez vos chances de voir l'expulsion se concrétiser rapidement une fois la trêve terminée.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre avocat devrait vous prévenir que pour expulser un locataire pour impayés c'est long, en moyenne 2 ans.

le bail est terminé

En êtes vous certain ? avez-vous adressé un congé au locataire?

Ne perdez pas de temps : les délais de la justice sont longs, il faut anticiper.

Quelques infos utiles sur ce lien :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272>
[/url]